

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 7
Quorum : 7

Date convocation : 3 Mars 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze du mois de mars à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Jacques GERY, 1^{er} Adjoint

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît
Excusés : GIRAUD Jean, LIMONE Julien, CANET Véronique
Absentes : ROUCHOUSE Muriel, DEGAND Nathalie
Secrétaire de séance : GRANGE Yves

N° 09 140325

Objet :

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET C.C.A.S - EXERCICE 2024**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 20 030524 du 3 mai 2024 le conseil municipal a décidé de dissoudre le C.C.A.S. au 31 décembre 2024.

Elle demande donc au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 du CCAS, dont le résultat sera transféré au Budget Communal 2025.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré le compte administratif 2024 du CCAS peut se résumer ainsi

Dépenses fonctionnement

Prévu	9 032.10 €
Réalisé	4 202.68 €

Recettes fonctionnement

Prévu	9 032.10 €
Réalisé	6 092.10 €

EXCEDENT 1 889.42 €

☛ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ☛ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- ☛ transfère ces résultats au budget communal 2025

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

**La secrétaire de séance
Y.GRANGE**



**Le Maire
Annick FLACHER**